

Union des communes vaudoises:

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de la
Politique générale, Centre Patronal, Paudex
Membre du comité de l'Association PPP Suisse

«Les pouvoirs publics sont le principal moteur des PPP!»

Hans-Rudolf Schalcher, prof. ém. à l'EPF de Zurich

«Dans le monde politique, les connaissances en matière de PPP sont maigres et les préjugés nombreux.»

Urs Gasche, ancien membre du Conseil-exécutif (BE)

«Les expériences faites jusqu'ici avec les PPP sont bonnes. Je souhaite avoir d'autres projets pilotes PPP afin de pouvoir encore mieux vérifier dans la pratique cette approche prometteuse.»

Barbara Egger, ancienne membre du Conseil-exécutif (BE)

«La participation précoce de l'entreprise est réjouissante. L'approche sur le cycle de vie devient enfin une réalité.»

Marcel Baumer, Hälgi Holding AG

Opinion préexistante

- La gestion de projet d'un PPP est très complexe
- Le financement des PPP par les partenaires privés est plus cher
- Les PPP servent à financer les bénéfices privés par les pouvoirs publics
- Les PPP sont source de risques du fait des liens contractuels sur une longue durée

Connaissances acquises grâce au projet de Berthoud

- Les PPP permettent de réduire le temps de réalisation
- Les PPP s'accompagnent d'avantages économiques pour l'État
- Les PPP prennent en compte et gèrent les coûts sur le cycle de vie
- Les PPP permettent la transparence des coûts sur le cycle de vie
- Les PPP permettent la transparence des coûts des risques

Les PPP sont réalisables en Suisse – les acteurs qui y ont eu recours sont satisfaits!

PPP: un modèle de coopération

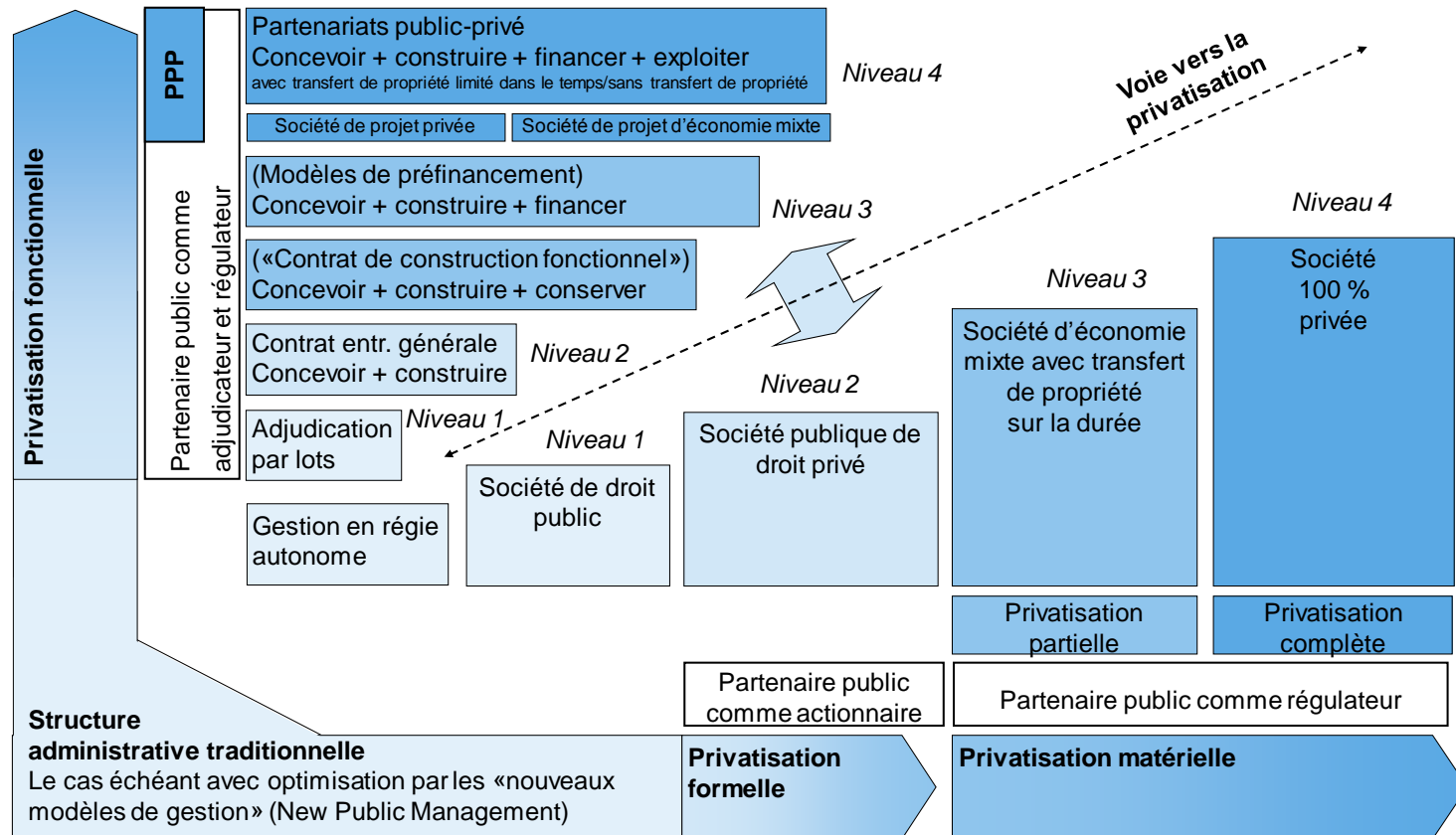


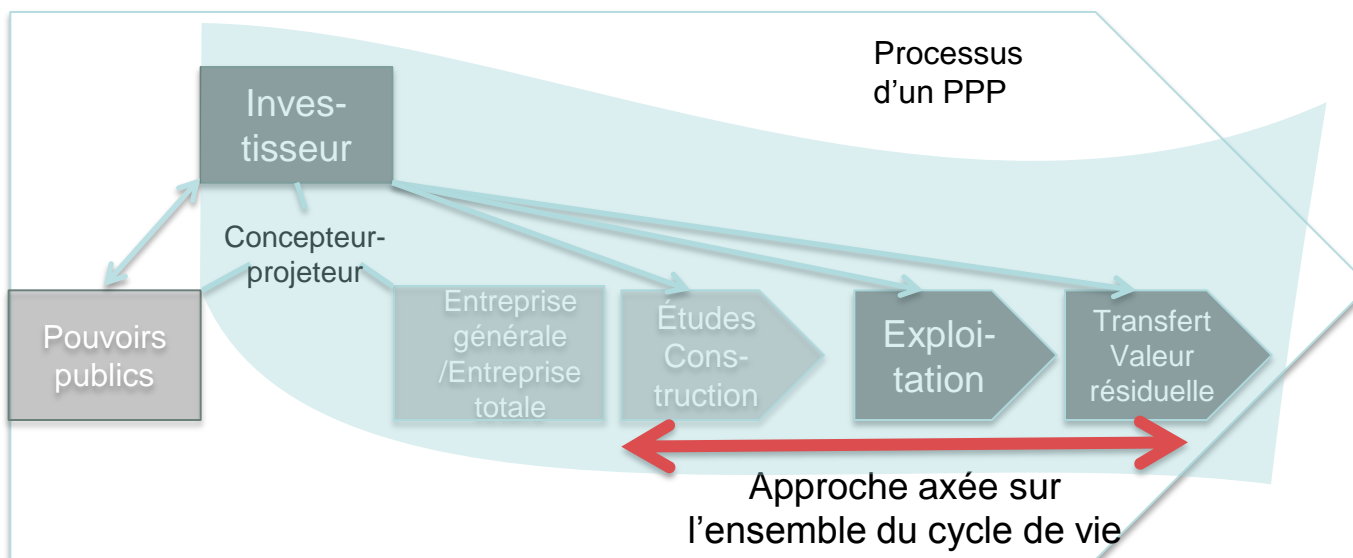
Éléments du modèle d'organisation

Partenariat public-privé – financement public-privé



Modèles de privatisation

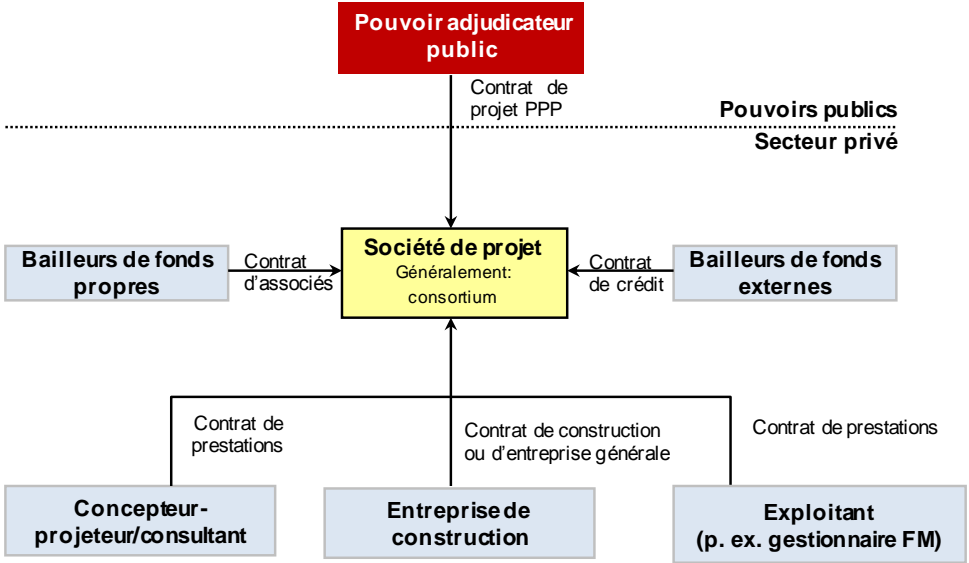




Un partenariat public-privé signifie partager les risques.

Chaque partenaire assume les risques qu'il est le mieux à même de gérer!

Modèle d'organisation d'un PPP



Les PPP requièrent une situation «gagnant-gagnant»



- Un partenariat public-privé ne peut être réalisé que si l'État souhaite et encourage cette solution, c'est-à-dire s'il peut en tirer des avantages.
- Un partenariat public-privé ne peut voir le jour que si le partenaire privé peut obtenir un rendement raisonnable.

Les PPP requièrent une **situation «gagnant-gagnant»** pour l'État et le partenaire privé

Méthodologie des PPP: un processus d'apprentissage

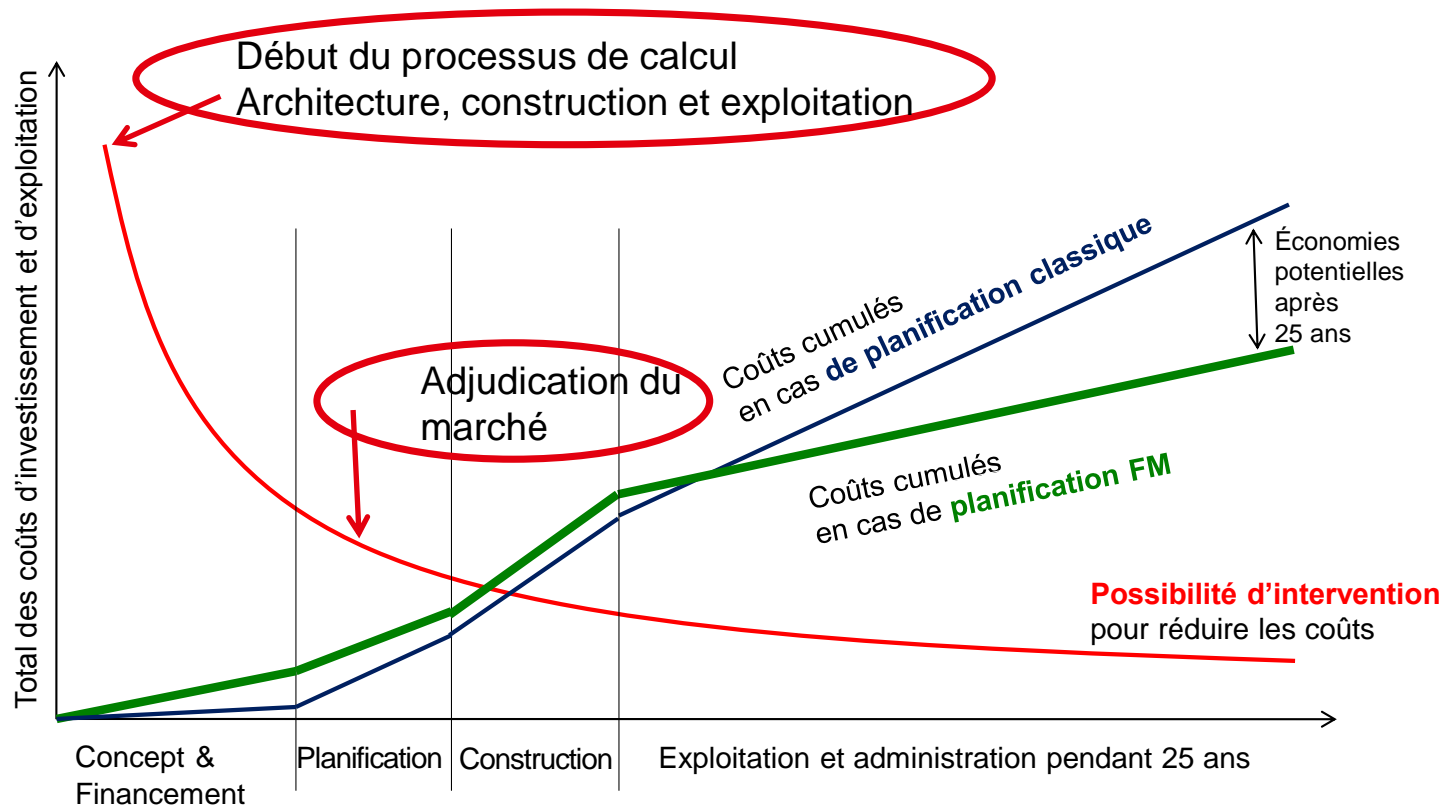


- Le «processus conventionnel»
 - Accent mis sur l'«investissement»
 - Prise en compte superficielle des besoins de l'utilisateur dans la phase initiale du projet
 - Prise en compte moins systématique des coûts sur le cycle de vie
 - Prise en compte moins systématique des risques de l'ouvrage et du cycle de vie.

Le processus d'un PPP nécessite une prise en compte précoce, approfondie et systématique de l'ensemble des aspects du projet sur le cycle de vie.

Recommandation: chaque projet devrait systématiquement être conçu en se basant sur le développement des projets en PPP, indépendamment du fait qu'il soit ou non réalisé dans le cadre d'un PPP!

Effet sur les coûts de cycle de vie



1. L'**aptitude** des projets à être réalisés dans le cadre d'un PPP doit faire l'objet d'un examen méticuleux (tests méthodiques; comparaison de rentabilité).
2. Pour qu'un PPP aboutisse, il faut une **volonté politique claire**.
3. Les principes financiers et les **processus** politiques **doivent être systématiquement respectés** et préparés.
4. L'**administration organisatrice** doit être préparée au processus spécifique d'un PPP et, le cas échéant, faire appel au soutien de spécialistes externes.
5. Une attention particulière doit être accordée à la **procédure d'appel d'offres**. Les intérêts de l'adjudicateur doivent être clarifiés.

1. Prise en compte systématique et **optimisation des coûts du cycle de vie**
2. **Détermination** systématique **des risques du cycle de vie** ainsi que répartition optimale de ces risques
3. **Grande transparence** des coûts et des risques sur l'ensemble du cycle de vie
4. Egalisation des flux financiers dans les comptes de l'État. **Prévention des pics d'investissement**
5. **Utilisation efficace des moyens**. Résultat: des avantages économiques et qualitatifs

- Les PPP sont aujourd'hui la seule approche systématique pour optimiser les coûts sur l'ensemble du cycle de vie:
 - Ils conduisent à des investissements durables
 - Ils encouragent l'efficacité des moyens utilisés
 - Ils sont la source d'avantages économiques pour l'État et de rendements pour le partenaire privé
- Les PPP ne conviennent toutefois pas à tous les projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures :
 - Le projet doit remplir certaines conditions afin d'être intéressant pour les partenaires privés:
 - Volume du projet
 - Marchés de services
- Volume du marché en Suisse: peu de projets potentiels chaque année

- Les PPP sont **réalisables** en Suisse
- Les **enseignements** tirés du projet pilote de Berthoud ont été **systematiquement** intégrés dans le Guide pratique publié par l'association afin de transmettre au grand public les expériences réalisées
- Il existe une base pour un **standard suisse en matière de PPP** dans le domaine du bâtiment
- S'engager dans un PPP dans le domaine des bâtiments publics, **ce n'est plus s'aventurer en territoire inconnu.**